

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 16 JUILLET 2018 à 20 heures 30**

L'an deux mil dix-huit, le **LUNDI 16 JUILLET**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel FORTUNE, Maire.

PRÉSENTS : Michel FORTUNÉ - Michel BOUILLON – Cécile CHEVREUIL - Thérèse LETOURNEAU-DORGERE – Gilbert FAUCHARD – Roland PAQUET – Lilian BEGUE – Pierrette LEHAY - Stéphanie HERVAGAULT - Aurélie VULLO STIENNE – Meggie GENDROT – Julie CHARPENTIER - Mickaël COLIBET - Bernard LINAY - Florence LAMBARÉ

Absents excusés :

François BERROU ayant donné pouvoir à Michel FORTUNÉ
Michèle ROBERT ayant donné pouvoir à Gilbert FAUCHARD
Jean-Luc DELLIÈRE ayant donné pouvoir à Cécile CHEVREUIL
Secrétaire : Cécile CHEVREUIL

Date de convocation : Jeudi 12 juillet 2018

Après information sur le montant de l'avenant définitif du marché de voirie, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte-rendu du 18 juin 2018.

QUESTION 1 Délib 2018-07-59	CONVENTION FINANCIERE AVEC MAYENNE HABITAT : CONSTRUCTION 3 LOGEMENTS LOCATIFS
--	---

Monsieur le Maire rappelle le projet de Mayenne Habitat de construction de **TROIS** logements individuels sur l'ilot C du Lotissement de la Beulotière à LE BOURGNEUF LA FORET cadastré A 2494 et les conditions d'interventions à savoir :

- Mise à disposition d'un terrain viabilisé et si besoin prise en charge déplacement de coffrets en fonction de l'implantation des logements
- Prise en charge de l'étude géotechnique du terrain
- Participation financière au projet pourra être demandée à la commune si surcoût de l'opération remettant en cause l'équilibre financier de l'opération (selon caractéristiques du terrain, choix architecturaux ou labellisation du programme...)

Prix d'acquisition du terrain : 30 € HT /m² dans la limite de 375 m² par logement.

Après exposé, à l'unanimité le Conseil Municipal :

ACCEPTE l'ensemble des dispositions sus énoncées pour la réalisation de ces logements.

DEMANDE à Mayenne Habitat de désigner l'Office Notarial SELARL FOUGERET – PRODHOMME de Saint-Ouen-des-Toits et, en tant que de besoin, Monsieur Arnaud LEGENDRE, Géomètre Expert à VITRÉ pour établir les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

AUTORISE Mayenne Habitat à déposer une demande de permis de construire sur ce terrain.

QUESTION 2 Délib 2018-07-60	PERSONNEL COMMUNAL : CONTRATS A DUREE DETERMINEE – ANNEE SCOLAIRE 2018 - 2019
--	--

Monsieur le Maire informe l'assemblée du souhait de Emilie POIRIER de ne pas renouveler le CDD qui a été passé en septembre dernier.

Après décision de changement des Temps d'Activités Périscolaires en Nouvelles Activités Périscolaires diminuant le besoin en nombre d'heures agents, le Conseil Municipal à par un vote **17 oui et 1 ABSTENTION**

Considérant l'incertitude sur l'évolution des rythmes scolaires et des effectifs dans les écoles,

CONFIRME

L'ouverture de deux emplois en contrat à durée déterminée de 11 mois

-au titre de l'article 3-3 5° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

-pour l'emploi à l'école publique-périscolaire-restaurant à raison d'une rémunération de 128.42 heures mensuelles du 1^{er} septembre 2018 au 31 juillet 2019 congés annuels compris sur le grade d'adjoint d'animation, échelle C1.

-au titre de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

-pour l'emploi d'un adjoint d'animation à raison de 55,80 h mensuelles du 1^{er} septembre 2017 au 31 juillet 2018, congés annuels compris, sur le grade d'adjoint d'animation, échelle C1

En fonction des besoins un 3^{ème} agent en CDD sera recruté pour les temps de ménage du soir à l'école (6 h /semaine ou à la garderie 5h/semaine) ouvert au tableau des effectifs communaux au titre de l'article 3 1°)

QUESTION 3	COMPTE-RENDU COMMISSION BATIMENTS
-------------------	--

Roland PAQUET expose les dossiers évoqués en commission BATIMENTS :

Travaux peinture Ecole Publique : classe CM et salle d'activités sur 2 murs par l'entreprise Joël FOUILLEUL pour un montant TTC de 1 949.75 € TTC

Habillage murs extérieurs sanitaires Morfelon : proposition en pin classe 4 par l'entreprise Denis LAMARCHE pour un montant TTC de 4 331.88 € TTC

Le Conseil Municipal à l'unanimité confirme ces propositions.

Réfection des allées de Morfelon et de la Salais : Confirmation pour une rénovation des allées à 1 m 20 de large permettant un travail de qualité avec le finisseur moyennant un coût supplémentaire estimé à 800 € HT.

QUESTION 4	POLE ENFANCE
-------------------	---------------------

Monsieur le Maire confirme la validation par la Région puis le GAL du Pays de Loiron de l'aide LEADER à hauteur de 35 000 € portant le montant des aides à 598 040 € pour un montant de travaux à ce jour de 1 045 000 (hors acquisition).

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise les travaux supplémentaires suivants :

-lot 1 démolition – DEMCOH	+ 2 000.00 € HT
-lot 2 terrassements – SECHE : pose d'un drain en pied de talus	+ 1 360.00 € HT
-lot 2 terrassements – SECHE : pose d'un delta MS	+ 1 222.00 € HT
-lot 10 menuiseries intérieures : ajustement au niveau des ouvertures intérieures	+ 225.54 € HT
Soit à ce jour un total de	
4 807.54 € HT	

La demande auprès du cabinet JAOUEN d'étude de bardage ou enduit des murs extérieurs de l'ex atelier-technique (dont une partie est destinée à la chaufferie) avec un nettoyage et peinture de la couverture est confirmée.

QUESTION 5 Délib 2018-07-61	MANIFESTATION MAYENNE LIVERTY FESTIVAL
--	---

Michel BOUILLON donne un compte-rendu de la préparation de la manifestation des 4 et 5 août prochain à savoir :

- 200 participants de WW2,
- 50 véhicules dont quelques-uns rares,
- 30 bénévoles de la commune pour l'accompagnement à cette organisation,
- Suite à la diminution des aides, une participation de 2 € sera demandée à l'entrée du camp

Il est rappelé que les personnes souhaitant se restaurer sur place doivent s'inscrire préalablement à partir du lien accessible depuis le site de la commune. Le concert / bal du soir étant gratuit.

Invitation au vin d'honneur du vendredi soir à 19 heures ; les bénévoles étant conviés à 18 heures.

Le vin d'honneur du dimanche après la cérémonie est offert par la commune.

QUESTIONS DIVERSES	
---------------------------	--

- Attribution de l'aide Amende de Police : suite au dépôt de la demande pour les travaux de « La Guéretterie » une somme de 10 105 € a été attribuée.
- Enquête de satisfaction Plein ciel (fourniture et tirage du feu d'artifice) : retour partagé avec une notion d'acceptable par rapport au prix. Etude avec quelques centaines d'euros supplémentaires pour un feu plus élaboré et dynamique.
- Centre aéré : rappel subvention de 2 500 € plus les frais de navettes Port-Brillet/la Brulatte pour une capacité d'accueil de 8 enfants de 3 à 6 ans et 12 de 7 à 10 ans soit un plafond de 300 journées enfants.
A ce jour le taux de remplissage est de 113 jours/enfants sur les 3 semaines avec plus de participations des 3-6 que des 7-10 ans.

Séance levée à 22 heures 10 mn

Le prochain conseil municipal est prévu le mardi 18 septembre ou lundi 24 septembre